



DMPM-2024-05-07

DECISION DU MAIRE

**CONVENTION
AVEC
ONAC-VG**

Pour accueillir l'exposition
« Les français libres et leur chef, le Général de Gaulle »

BP. 100 – 04203 SISTERON CEDEX
TELEPHONE : 04.92.61.00.37
TELECOPIE : 04.92.61.28.02

Le Maire de la Commune de SISTERON

Vu la Délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il y a lieu de signer une convention de prêt avec l'ONAC-VG afin d'accueillir l'exposition « Les français libres et leur chef, le Général de Gaulle » au sein de la commune de Sisteron au mois de juin 2024 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De signer une convention de prêt avec l'ONAC-VG afin d'accueillir l'exposition « Les français libres et leur chef, le Général de Gaulle » au sein de la commune de Sisteron du 6 juin au 1^{er} juillet 2024.

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 3 : Ampliation en sera adressée à l'ONAC-VG et à Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence.

Fait à SISTERON, le 27 mai 2024.

Le Maire,
D. SPAGNOU.

Mis en ligne le 27/05/2024 à 16h21

REÇU EN PREFECTURE
le 27/05/2024

Application agréée E-legalite.com

99_RU-004-210402095-20240527-2024_05_07D